RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Marc de Provence ou Eau-de-vie de marc de Provence

Eaux-de-vie de marc de raisin

LE PRODUIT

Cette eau-de-vie est issue de la distillation de marcs issus de plusieurs AOC de la grande Provence viticole. Dans le jargon du vin, le marc correspond au résidu des raisins pressés. Ici, il est indispensable à la préparation de l'eau-de-vie de marc de Provence. Celle-ci se distingue en deux types de produit : l'eau-de-vie blanche pour les eaux-de-vie jeunes et l'eau-de-vie vieillie sous bois.

ARÔMES ET SAVEURS

L'eau-de-vie blanche développe des arômes fins de raisin avec des notes florales ou fruitées. L'eau-de-vie vieillie sous bois s'enrichit d'arômes complexes, notamment de fruits secs ou vanillés, caractérisés par une bonne persistance en bouche qui s'amplifie avec la durée de vieillissement.

UN PRODUIT, UN TERRITOIRE

L'eau-de-vie est obtenue (distillation et élevage) dans la grande Provence, un vaste territoire caractérisé par des sols majoritairement calcaires et un climat méditerranéen provençal. Ce dernier est marqué par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Un ensoleillement annuel important et la présence de vents comme le Mistral viennent également le caractériser.

UN PRODUIT RECONNU

La production de cette eau-de-vie a été réglementée dès 1942. Elle est produite aujourd'hui par 5 distilleries privées, une dizaine de vignerons distillateurs ainsi que des distilleries coopératives pour un volume annuel moyen de 170 hectolitres d'alcool pur.

Le saviez-vous

La mention "blanche" désigne les eaux-de-vie vieillies au moins 3 mois. La mention "Vieux" désigne les eaux-de-vie vieillies au moins 3 ans. La mention "Très vieux" désigne les eaux-de-vie vieillies au moins 6 ans et la mention "Hors d'âge" désigne les eaux-de-vie vieillies

au moins 10 ans.

Informations techniques

Cahier des charges

Contenu Cahier des charges

Textes réglementaires

Contenu Textes réglementaires

Aire géographique

Contacts

Organisme de défense et de gestion (ODG)

Syndicat des Vins Côtes de Provence

Maison des Vins
RN 7
83460 LES ARCS-SUR-ARGENS

N°SIRET : 78304110600015
Contact : Nicolas GARCIA
Tél. : 04 94 99 50 00
Mél. : contact@odg-cotesdeprovence.com

Délégation territoriale de l'INAO en charge du produit

INAO La Valette du Var

Parc Tertiaire Valgora - Bâtiment C
Avenue Alfred Kastler
83160 LA VALETTE DU VAR

N°SIRET : 13000270200400
Tél. : 04 94 35 74 67
Fax : 04 94 65 89 43
Mél. : INAO-LAVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr

Organismes de contrôle (OC)

AVPI

Siège
Maison des Vins
Route Nationale 7
83460 LES ARCS-SUR-ARGENS

N°SIRET : 50471127600015

Contact : Violaine LAURENT
Tél. : 04 98 10 72 50
Fax : 04 94 99 50 09
Mél. : accueil@avpi.fr

Source URL:
https://inao.gouv.fr/produit/marc-de-provence-ou-eau-de-vie-de-marc-de-provence-13123

List of links present in page

1. mailto:contact@odg-cotesdeprovence.com
2. mailto:INAO-LAVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr
3. mailto:accueil@avpi.fr